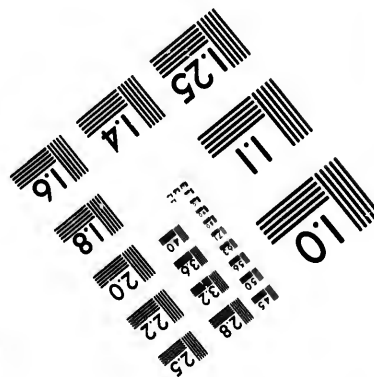
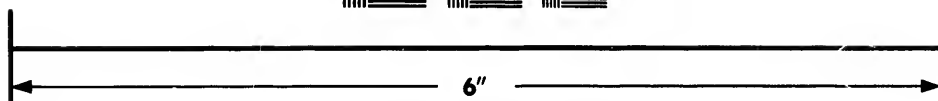
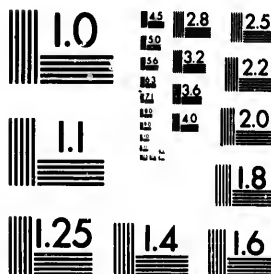


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1985

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

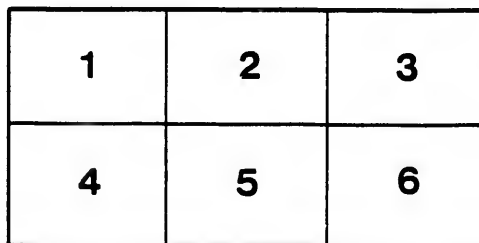
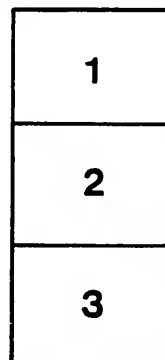
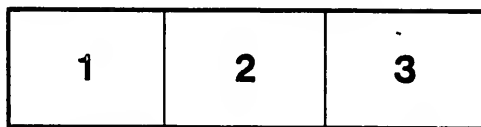
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

3 Sept 1852

495

CIRCULAIRE AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

HOSPICE DE ST. JOSEPH, le 3 Septembre 1852.

MONSIEUR,

Au sortir de notre retraite, imitons par nos dispositions, comme par notre nombre, nos pères au sortir du Cénacle, c'est-à-dire, soyons cent-vingt à montrer les merveilles de la grâce de Dieu, par tous les moyens en notre pouvoir.

L'esprit intérieur que nous y avons renouvelé, nous a préparés et fait participer à l'esprit d'administration, qui est l'esprit de Notre Seigneur, répandu dans les Synodes, pour le bon gouvernement du peuple. Ce Bon Esprit, que notre Père Céleste ne refuse jamais à ceux qui le lui demandent humblement, va faire plus que jamais de nous tous, *cor unum et anima una*. Nos sessions, quasi Synodales, nous ont fait toucher du doigt le bonheur, comme la nécessité, de l'uniformité dans la direction des âmes.

Pour en venir tout de suite à la pratique, je vous transmets, dans la présente, les *décisions et les avis*, qui ont été la matière de nos entretiens, pendant ces jours de grande bénédiction; et le Jubilé qui nous arrive, va nous donner occasion d'en faire usage sans délai.

D'abord les décisions. Nous nous attacherons plus que jamais aux principes de la *Praxis Confessarii* de St. Alphonse de Liguori, notre guide ordinaire dans les routes de la Théologie. Nous y trouvons toute la substance de la morale la plus sanctifiante. C'est un saint qui la professe, après l'avoir pratiquée pendant soixante ans de ministère. Nous ne nous écarterons pas des règles données dans la circulaire du 16 février 1843, par rapport aux bals, fréquentations de jeunes gens, veillées, promenades *seul à seul*.

Nous ne souffrirons pas que des garçons tiennent des écoles de filles. Elles sont de soi dangereuses et immorales. Les commissaires, maîtres, pères et mères, qui refuseraient de se conformer à cette règle, ne doivent pas être absous. Cela est difficile; mais Dieu nous aidera.

Voici quelle sera notre conduite par rapport aux auberges.

1^o. Par tous moyens possibles, encourageons l'établissement de *vraies maisons de tempérance*, afin d'ôter au peuple toute occasion de rechûte, et tout prétexte d'aller à l'auberge, soit en ville, soit ailleurs. A cette fin, faisons, pendant le Jubilé, de grandes assemblées de tempérance, et que chacun s'y engage à ne faire d'affaires que chez les marchands, et à ne se loger en voyage que chez les hôteliers, qui ne débiteront aucunes boissons enivrantes. Veuillez bien passer le plus tôt possible à Mr. Romuald Truleau, Président du *Comité Central* de Tempérance, les noms de ceux qui dans votre paroisse, se seront engagés à tenir des maisons de pension sur un bon pied, et que l'on peut recommander comme très-dignes de la confiance publique. Tout est gagné, si nous gagnons ce point.

2^o. Les auberges non licenciées étant contre la loi, et communément des maisons de désordre, ceux qui les tiennent ne doivent pas être absous.

3^o. Ceux qui les fréquentent habituellement, contribuant efficacement à soutenir des maisons si dangereuses pour les mœurs publiques, ne pourront non plus être absous, que lorsqu'ils y auront renoncé.

4^o. Les aubergistes licenciés ne peuvent être absous, s'ils vendent les dimanches, enivrent le monde, souffrent des blasphèmes, mauvaises paroles, jeux défendus, etc., etc. En les interrogeant strictement, ou en s'informant soigneusement de ce qui se passe chez eux, on les trouvera presque toujours en défaut.

5^o. Pareillement, si l'on examine bien ceux qui vont par plaisir aux auberges, on trouvera presque toujours qu'ils se rendent coupables de quelques-uns de ces défauts, et qu'ils sont par conséquent indignes de l'absolution.

6^o. On peut, et il est bon quelquefois de retarder l'absolution, surtout aux membres de la tempérance, quand pouvant se loger dans des maisons de tempérance, ils préfèrent se retirer dans des auberges. Car il est toujours à craindre qu'il n'y ait danger pour eux, et scandale pour les autres.

Maintenant quelques directions, propres à faire régner partout la sainte uniformité.

1^o. S'entendre, dans les conférences de cantons, pour déraciner les abus signalés dans la circulaire du Jubilé.

2^o. Suivre la direction de St. Alphonse, pour l'absolution des enfans qui n'ont pas communiqué, après comme pendant le Jubilé.

3^o. Veiller sur les familles pauvres, pour qu'elles ne viennent pas à la ville, au risque de s'y démoraliser.

4^o. Recommander aux filles qui cherchent du service de ne pas venir à la ville sans lettres de votre part, afin que vous puissiez les adresser aux Sœurs de la Providence, qui s'emploient pour les placer convenablement.

5^o. Encourager les cinq Associations Diocésaines, pour qu'elles soient comme cinq fleuves de grâces, pour tout le Diocèse.

6^o. Expliquer et faire circuler le traité de controverse de Mr. le Curé de St. Jean, pour fortifier la foi affaiblie de nos catholiques. Il serait à désirer qu'il y eût un exemplaire de cet ouvrage dans chaque famille.

7^o. Suivre ce *Réglement de Jubilé*.

1^o. Le Directeur sera Supérieur des Prêtres Collaborateurs, qui lui obéiront en toute simplicité.

2^o. Il y aura en commun, chaque jour, à heures fixes, une demi-heure d'oraison, la prière du soir et une conférence.

3^o. Pour les fidèles, il y aura aux heures les plus commodes, la prière du matin, suivie d'une méditation, deux instructions, un examen de conscience, le chapelet et le salut du S. Sacrement. On leur recommandera beaucoup le silence, et pour le leur faire observer, on les engagera à faire le Chemin de la Croix, adorer le S. Sacrement, visiter les chapelles et images de la B. Vierge, honorer le St. Patron de la Paroisse, etc., etc. On leur enseignera quelques moyens de s'occuper saintement chez eux. Le chant des cantiques, de pieuses lectures, la répétition des instructions faites à l'Eglise peuvent leur être suggérées avec avantage.

4^o. Aux jours les plus commodes, l'on fera, avec toute la solennité possible, amende honorable au S. Sacrement, consécration à la B. Vierge et prières pour les morts.

5^o. Le Directeur s'attachera à donner beaucoup d'avis sur les besoins de la Paroisse, après s'être entendu, dans les Conférences, avec ses Collaborateurs.

6^o. Il convient que le Curé se contente dans sa Paroisse, d'entendre les confessions et laisse au Directeur le soin de diriger tous les exercices.

7^o. On fera prier tous les jours, pour obtenir que le glorieux privilège de l'Immaculée Conception de Marie soit reconnu comme article de foi par la Ste. Eglise. Ce triomphe de la Mère vaudra à ses enfans la pureté des mœurs.

Il est bien entendu que l'on fera usage de ces règles, suivant les circonstances. Mais toujours faut-il que *omnia secundum ordinem fiant*.

Je ne puis terminer cette lettre sans vous faire part du vif désir que la dernière retraite a allumé dans mon cœur. Ce désir, je ne puis vous l'exprimer que par ces paroles: *Ad vitam una cum grege nobis credito, perveniamus sempiternam*.

Je suis en intime union de vos ferventes prières et St. Sacrifices,

Monsieur,

Votre très-humble et ob. serviteur,

✠ IG. EVÊQUE DE MONTRÉAL.

P. S. Permission de *Biner*, est donnée aux Prêtres qui garderont les cures de ceux qui travailleront au Jubilé, afin que ceux-ci ne soient pas dérangés, pour aller faire leurs offices.

Comme le Régistre des affaires courantes du secrétariat a été détruit dans l'incendie de l'Evêché, je vous prie de faire tenir au plustôt à ce bureau, une note indiquant la date des pièces ci-dessous mentionnées, que vous auriez pu obtenir, depuis le 1er Avril 1849. *Diplômes pour l'érection du chemin de la croix, ou quelques confréries; les Indulgences de la Toussaint; Congrégations dans les Collèges; Agrégations à quelque Séminaire; Permis aux Fabriques de faire certaines dépenses; Ordinations reçues, avec la date et le lieu de l'ordination, et le nom de l'Evêque qui confère l'ordination; Consécration aux missions; Lettres de Supérieurs ou Confesseurs de communautés. Approbations d'Assemblées de Corporation, ou d'Electons de Supérieurs de Séminaire ou Collège.*

✠ IG. EV. DE M.

(VRAIE COPIE.)

Mad. Chan. Secrétaire.

